

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N°453/2010 II

Stone Guard

Version 27.10.2014/FR

1 / IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du produit : ECI 84
Dénomination commerciale : STONE GUARD

1.2 Utilisation :

Traitement des mousses, algues, lichens sur les murs (extérieur et intérieur) et les toitures

1.3 Identification de la société/entreprise :

PASSAT
62 RUE DE LA ROSE DES VENTS Tel : 0327608080
95610 ERAGNY SUR OISE Fax : 0327608080

1.4 Téléphone en cas d'urgence à utiliser par le médecin traitant : Centre antipoison de
Paris Hôpital Fernand Vidal 01 40 05 49 32
Lyon Centre Anti-poison : 04 72 11 69 11
Marseille Hopital Salvator 04 91 75 25 25

2 / IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R36 ; R38

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N°453/2010 II

Stone Guard

Version 27.10.2014/FR

2.2 Eléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage CLP

Pictogramme de danger



Attention

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Conseil de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P262 : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P302, P352 : En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon

P305, P351, P338 : En cas de contact avec les yeux, rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, Continuer à rincer

P280 : Porter des gants et des vêtements de protection

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

Texte complet des phrases P: voir section 16

2.2.2 Etiquetage DPD

Pictogramme de danger



Xi - Irritant

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N°453/2010 II

Stone Guard

Version 27.10.2014/FR

Mention de danger

R36, R38 : Irritant pour les yeux et la peau

Mention de prudence

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S24, S25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S26 : En cas de contact avec les yeux , laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste ;

S37 : Porter des gants appropriés

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette

Texte complet des phrases S: voir section 16

3 / COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Nature chimique

Substance active biocide : Composé de l'ion ammonium quaternaire benzylalkyl en C12-16 diméthyles , chlorure(N°CAS : 68424-85-1 ; N° enregistrement CE : 270-325-2)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4 (Oral), H302

Skin Corr. 1B, H314

Aquatic Acute 1, H400

Classification selon la directive 67/548/CEE : C, N ; R22, R34, R50

Concentration : 20cm³/dm³

Colorant vert

4 / PREMIERS SECOURS

4.1 Après inhalation

- Produit non volatil

4.2 Après contact avec la peau :

- Retirer les vêtements
- Laver à fond à l'eau courante et du savon
- Consulter un spécialiste en cas d'irritation

4.3 Après ingestion :

- Ne pas faire boire, ne pas faire vomir, consulter un médecin.
- Eviter de vomir
- Consulter d'urgence un médecin

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N°453/2010 II

Stone Guard

Version 27.10.2014/FR

5 / MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extension appropriés :

- Solution aqueuse ininflammable
- En cas d'incendie, utiliser tous les moyens d'extinction : eau, mousse ou poudre

5.2 Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

- Pas de mesures spéciales

6 / MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Mesures de protection individuelle :

- Eviter le contact avec les yeux

6.2 Mesures de protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à l'égout

6.3 Méthode de nettoyage/d'absorption

- Ramasser à l'aide d'un matériau absorbant et éliminer
- Laver la partie souillée à l'eau

7 / MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

- Manipuler en évitant les projections
- Eviter le contact avec la peau et les muqueuses

7.2 Stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- Conserver le produit à température ambiante

8 / CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Mesures permettant la réduction de l'exposition

- Respecter les mesures générales de protection et d'hygiène

8.2 Protection individuelle :

- Protection des mains : gants de protection appropriés
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

9 / PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Forme :	Liquide
9.2 Couleur :	Vert
9.3 Odeur :	-
9.4 Valeur du pH :	6,3 +/- 0,5
9.5 Point éclair :	Non applicable
9.6 Danger d'explosivité :	Ininflammable
9.7 Masse volumique :	1,005 +/- 0,005

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N°453/2010 II

Stone Guard

Version 27.10.2014/FR

9.8 Solubilité : Soluble dans l'eau en toute proportion

10 / STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité

- Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Matières à éviter :

- Oxydants, les acides, les alcalis et métaux ferreux

10.4 Produits de décomposition dangereux

- Pas de décomposition dangereux :

11 / INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë : DL 0>5g/kg
- Irritation cutanée : Irritant
- Irritation oculaire : Très irritant

12 / INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Biodégradabilité > 90 %
- Contient moins de 15% de tension actifs non anioniques
- Contient moins de 15% de tension actifs cationiques
- De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées

13 / CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Traitement par centre agréé

14 / INFORMATION RELATIVES AUX TRANSPORTS

- Aucun danger selon les réglementations des transports

15 / INFORMATIONS REGEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement CE N°453/2010 II

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N°453/2010 II

Stone Guard

Version 27.10.2014/FR

16 / AUTRES INFORMATIONS

Skin Irrit. 2 : irritant pour la peau Catégorie 2

Eye Irrit 2 : irritant pour les yeux catégorie 2

Skin Corr. 1B : Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B

Acute Tox. 4 (Dermal) : Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4

Acute Tox. 4 (Oral) : Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

N : Dangereux pour l'environnement

C : Corrosif

Phrase en H : H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Phrase en P : P102 : Tenir hors de portée des enfants

P262 : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P302, P352 : En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon

P305, P351, P338 : En cas de contact avec les yeux, rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, Continuer à rincer

P280 : Porter des gants et des vêtements de protection de protection

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

Phrase R : R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion

R34 Provoque des brûlures

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

Phrases S : S2 : Conserver hors de portée des enfants

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S37 : Porter des gants appropriés

S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin

Et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif afin de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et

élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérée comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange du dit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.